



CERTIFICATIONS CORDISTES CQP/CATC

FAUTES TECHNIQUES & COMPORTEMENTALES

Les fautes répertoriées ne sont que des critères ou des indicateurs qu'il faut relier à une compétence opérationnelle et aux conditions de réalisation d'un exercice.

1. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET DU COMPORTEMENT PROFESSIONNEL

1.1. NON-RESPECT DES 10 COMMANDEMENTS DU CORDISTE

1.2. DÉFAUT DE PORT D' EPI

- Chaussures et vêtements de travail inadaptés ;
- Matériel non conforme aux recommandations professionnelles et /ou réglementaires ;
- Défaut d'enregistrement ou de présentation du registre des E.P.I. ;

1.3. UTILISATION DU MATÉRIEL EN DEHORS DES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT (NOTICE D'UTILISATION)

1.4. NON-RESPECT DES CONSIGNES GÉNÉRALES ET CELLES SPÉCIFIQUES DE L'EXERCICE À RÉALISER

- Non-respect des consignes données par le jury particulièrement sur :
 - . la sécurité ;
 - . l'organisation et le déroulement des épreuves ;
 - . les règles d'hygiène générales et spécifiques au site d'examen ;
- Non-respect de l'attitude professionnelle attendue lors de l'examen même en dehors des épreuves ;
- Non-respect du confinement en zone d'isolement ;
- Non prise en compte des consignes données par le jury pour la réalisation d'une tâche ;

1.5. DISCONVENANCE AVEC L'ATTITUDE PROFESSIONNELLE ATTENDUE :

- Ne pas se présenter devant le jury avec une tenue propre et adaptée ;
- Ne pas porter et attacher son casque correctement dans les zones d'évolution et le périmètre de l'examen ;
- Ne pas avoir de retenue dans ses propos envers les jurys, le DPMC, l'organisme de formation, les autres candidats, etc. ;
- Ne pas porter et ajuster son harnais correctement sur les épreuves et dans le périmètre de l'examen ;
- Ne pas prendre soin du matériel individuel et collectif ;
- Fumer, manger et téléphoner en dehors des zones prévues à cet usage (aire d'attente) ;
- Ne pas tenir compte de son impact environnemental sur le lieu d'examen, gestion des déchets, bruit, etc. ;
- Être sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants ;

Nota : sur le lieu d'examen et les épreuves les candidats doivent en permanence respecter les règles comportementales professionnelles et les consignes particulières inhérentes à l'organisation de la session. Les fautes ci-dessus sont potentiellement imputables même en dehors des exercices.

2. PROGRESSION - ÉQUIPEMENT - SAUVETAGE

2.1. TOUTES LES SITUATIONS DE RISQUE DE CHUTE RÉSIDUEL OÙ LA FORCE DE CHOC SERAIT POTENTIELLEMENT SUPÉRIEURE À 600 DAN SUR L'UN DES DEUX SYSTÈMES

- S'exposer à un Facteur de Chute supérieur à 0,3 connecté à une cordes semi-statique ;
- Se longer dans la grande ganse d'un nœud double ;
- Se longer dans une ganse de nœud d'une longueur supérieure à celle de la longe ;
- Se longer sur le point d'ancrage haut d'un double nœud ou d'un amarrage de tête ;
- Se positionner sans équipement adapté à un Facteur de Chute inapproprié à la situation en présence d'un risque résiduel de chute libre :
 - . Évolution sur une main courante corde ou ligne de vie provisoire (câble, sangle) ;
 - . Positionnement en facteur sur un bloqueur connecté sur une corde ;
 - . Connexion en facteur à une ancre structurelle, élingue, anneau de sangle, câble ;
 - . Progression en facteur de chute supérieur à 2 avec une longe absorbeur CE.EN.355 ;

2.2. TOUTES LES SITUATIONS DE RISQUE DE CHUTE OÙ LE TIRANT D'AIR RÉSIDUEL N'EST PAS GÉRÉ SUR L'UN DES 2 SYSTÈMES

- Exposition à un risque de chute libre verticale ou pendulaire sous un titrant d'air insuffisant sur le système de progression et/ou le système antichute ;

2.3. MAUVAISE GESTION DES FROTTEMENTS TEXTILE SUR TEXTILE

- Corde/corde ; corde/longe ; longe/longe ; etc. ;

2.4. LE CANDIDAT N'EST PAS EN MESURE DE TERMINER L'EXERCICE SUITE À LA PERTE DE MATÉRIEL

- Méconnaissance des techniques de substitution ;
- Les techniques de substitution ne sont pas utilisées dans les règles de l'art ou adaptées à la situation ;

2.5. INTERVENTION D'UN MEMBRE DE JURY POUR RAISON DE SÉCURITÉ

2.6. MAUVAISE GESTION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ ET DE L'ANTICHUTE MOBILE

2.6.1. Être connecté à l'antichute mobile avec la longe de maintien

2.6.2. Mal neutraliser des frottements qui rendraient potentiellement dangereux une remontée sur cette corde de sécurité

2.6.3. Être désolidarisé de la corde de sécurité

Tolérance d'usage : pour déplacer l'antichute mobile d'une corde à une autre ou passer un fractionnement (sauf consignes particulières inhérentes à un exercice), sur des phases ponctuelles statiques le candidat assujettit en maintien sur chacun des deux systèmes séparément (progression et antichute) est considéré en sécurité à condition d'avoir ses deux cordes accessibles, imperdables et d'être en mesure d'y connecter instantanément son antichute mobile.

2.6.4. Mal gérer la corde de sécurité et l'antichute

- La corde de sécurité génère un risque de pendule dangereux en cas d'une défaillance sur le système de progression
- Mauvaise circulation de l'antichute sur la corde

Tolérance d'usage : Si la connexion du système antichute en sternal (ou dorsal) **complexifie la manœuvre** ou pose des problèmes d'ergonomie, sur les changements de cordes **le cordiste peut utiliser les techniques d'assujettissement à l'aide des longes de maintien pour se sécuriser sur la corde de sécurité**. Uniquement dans ce contexte sur des phases statiques ponctuelles, un appareil de progression ou un nœud connecté au harnais peut remplacer un antichute mobile sur la corde de sécurité.

De même, lors de la progression de plain-pied sur les mains-courantes ou lignes de vies provisoires, lorsque le risque de chute libre est nul, le système antichute (ou de maintien) devient système de retenue à la chute et le candidat peut se déplacer uniquement avec ses longes de maintien connectées sur la corde en place.

2.7. MAUVAISE GESTION DU SYSTÈME DE PROGRESSION / MAINTIEN

2.7.1. Être désolidarisé de la corde de progression

- De plain-pied sur une surface d'appui stable lorsque le tirant d'air horizontal et vertical du système antichute génère un risque potentiel de chute ou de pendule important voire dangereux
- En suspension même avec des appuis de pied et le système antichute bien géré

Tolérance d'usage : *sauf consignes particulières inhérentes à un exercice, sur des phases ponctuelles statiques le candidat assujettit même en maintien sur chacun des deux systèmes séparément (progression et antichute) est considéré en sécurité à condition d'avoir ses deux cordes accessibles, imperdables et d'être en mesure d'y connecter instantanément ses appareils de progression.*

2.7.2. Être longé uniquement à un seul anneau de sangle non solidaire de la corde

- Exception pour la progression en technique d'escalade artificielle où le cordiste en tension sur une sangle doit être sécurisé par au minimum deux points d'ancrage au-dessous de lui lorsque le tirant d'air est acceptable ;

2.7.3. Être longé dans l'intervalle libre d'un amarrage double

2.7.4. Être longé dans le dernier intervalle libre d'une Main-Courante lorsque l'amarrage n'est pas doublé à l'extrémité

Tolérance d'usage : *il est possible de se longer dans un intervalle non doublé aux extrémités d'une main-courante s'il y a une continuité de l'équipement en amont avec la corde arrivant du dessus. Il faut cependant que les frottements de la corde soient gérés et que le tirant d'air soit suffisant en cas de rupture de l'ancrage.*

2.7.5. Être longé sur un point d'amarrage intermédiaire non solidaire de la corde

Nota : *il est possible de se longer dans une déviation pour le confort à condition de rester sur ses appareils de progression ;*

2.7.6. Être longé sur le dernier ancrage d'un amarrage double à l'extrémité d'une main-courante lorsque la distance entre les deux derniers ancrages est supérieure à une longueur de bras (+/- 80 cm) et/ou que la corde reliant les deux ancrages ne soit pas tendue

2.7.7. Être longé dans le col de cygne d'un fractionnement équipé sur un amarrage non doublé ou surdimensionné

2.7.8. Mauvaise utilisation de la poignée ou du bloqueur de poing sur « main courante » et corde oblique

Ex. : *Bloqueur non coiffé ou non chaussé avec le mousqueton de longe ;*

2.7.9. Se retrouver uniquement sur un bloqueur de poing ou ventral

- En progression
- L'action est involontaire

Tolérance d'usage : *Sur des actions courtes et ponctuelles en suspension statique, un cordiste est en sécurité sur la corde de progression avec un seul bloqueur correctement utilisé s'il montre qu'il gère son système antichute et qu'il a analysé l'amarrage sous lequel il est directement en tension (qualité des ancrages et longueur de corde disponible). Ex. : en tension sur une poignée longée correctement chaussée (guidée) ou coiffée avec le mousqueton auto de la longe ; technique poignée coiffée avec longe courte pour franchir un nœud à la descente ; en suspension plein vide uniquement sur son bloqueur de poitrine sous un amarrage doublé ou surdimensionné (avec les bloqueurs de poitrine actuels, il faut obligatoirement être en tension complète sur la corde pour s'affranchir de l'usage d'un 2ème bloqueur ou d'une sécurisation complémentaire) ;*

Tolérance d'usage en situation de plan incliné : *le cordiste peut à l'aide d'un seul bloqueur progresser en marchant sur une surface d'appui stable s'il gère correctement son antichute mobile et sa corde de sécurité.*

2.7.10. Mauvaise utilisation du descendeur

- Corde passée à l'envers dans le descendeur
- Clé rapide sur le descendeur D09 ou non-verrouillage des autres modèles en poste fixe ou à l'arrêt
- « Vertaco », sauf lorsque le candidat est en mesure de justifier son usage avec un mousqueton adapté et correctement placé au pontet du harnais, etc.
- Sécuriser un passage à l'aide d'un descendeur sans faire la clé de sécurité ou sans le verrouiller (sauf situation particulière justifiée) ;

2.7.11. Lâcher la corde du descendeur sans faire la clé de sécurité ou le verrouiller

- Lorsque le risque d'une glissade ou d'une chute potentielle serait de plus d'un mètre
- En toute circonstance avec un poids en charge (coéquipier, matériel, etc.)
- Au poste de travail

Tolérance d'usage : juste au-dessus d'un col de cygne de fractionnement ou d'un nœud sur la corde ; utilisation du descendeur en balancier pour transférer le poids d'une corde en charge sur un autre dispositif en place ; tension de Tyrolienne ;

Tolérance d'usage en situation de plan incliné :

- Sur un plan faiblement incliné lorsque **le risque d'une chute résiduelle en bas de pente est nul**, le cordiste peut progresser ou se positionner au travail à l'aide d'une seule corde. Cependant, l'analyse des risques doit démontrer qu'une glissade potentielle de l'intervenant serait sans conséquence pour lui et les tiers.
- En présence au bas d'un plan incliné d'une protection collective prévue pour enrayer une chute potentielle après une glissade (sans conséquence pour lui et les tiers), le cordiste peut s'affranchir de sa corde de sécurité et progresser ou se positionner au travail à l'aide d'une seule corde.

3. SAUVETAGE

3.1. MAL GÉRER L'ALERTE AU SECOURS

- Oublier de passer d'alerte ou la passer (la faire passer) après l'intervention sauf justification argumentée basée sur les algorithmes d'alerte de la Commission Technique DPMC
- Intervenir sans prendre en compte les recommandations de la commission technique Sauvetage

3.2. SE DÉSOLIDARISER DE LA CORDE DE PROGRESSION OU DE SÉCURITÉ AVANT DE SE LONGER À LA VICTIME

3.3. SE DÉSOLIDARISER DE LA VICTIME

- En suspension, oublier de rétablir les deux fonctions antichute et progression (ou de maintien) pour lui et/ou la victime

3.4. NE PAS TENIR COMPTE DE L'ÉTAT DE LA VICTIME

- Prendre en charge une victime sur cordes sans gérer son état et les risques liés à l'intervention
- Ne pas adapter les postures de suspension d'un blessé en corrélation avec les travaux de la commission technique Sauvetage en fonction de son état et la complexité de l'évacuation

3.5. MAL UTILISER UN DESCENDEUR LORS DE L'ÉVACUATION

- Clé rapide sur le D09 ou non-verrouillage des autres modèles en poste fixe ou à l'arrêt
- « Vertaco », sauf lorsque le candidat est en mesure de justifier son usage avec un mousqueton adapté et correctement placé au pontet du harnais, etc.
- Suivant les recommandations du fabricant, ne pas utiliser un frein supplémentaire au descendeur avec le blessé en charge
- Mauvaise connexion du mousqueton de freinage supplémentaire (porte matériel,...)

3.6. LÂCHER LA CORDE DU DESCENDEUR SANS FAIRE LA CLÉ DE SÉCURITÉ OU LE VERROUILLER

- En toute circonstance avec la victime en charge

Tolérance d'usage : *au-dessus d'un nœud ou d'un fractionnement lorsque l'action est volontaire et justifiée.*

3.7. UTILISER UN POINT D'AMARRAGE INTERMÉDIAIRE NON SOLIDAIRE DE L'UNE DES DEUX CORDES

- Se longer sur un amarrage non doublé ou surdimensionné pour remplacer l'assujettissement à l'un des deux systèmes, antichute ou progression
- Longer provisoirement la victime sur un amarrage non doublé ou surdimensionné pour remplacer l'assujettissement à l'un des deux systèmes, antichute ou progression

Tolérance d'usage : *sécuriser une victime allongée sur une aire d'attente plane qui ne l'expose pas à un risque de chute.*

5. ÉQUIPEMENT

4.1. NŒUD MAL RÉALISÉ CRÉANT UN POTENTIEL DE DANGEROUSITÉ

- Mauvaise réalisation
- Nœud non référencé

4.2. MAUVAISE UTILISATION DES CONNECTEURS CRÉANT UN POTENTIEL DE DANGEROUSITÉ

- Connecteurs non vissés ou verrouillés
- Type et matière (zicral/acier) des connecteurs inadaptés à l'utilisation envisagée
- Connecteur laissé en porte à faux

4.3. PLACER SANS PROTECTION DES CORDES OU DES SANGLES EN TENSION DIRECTEMENT SUR UN ANGLE VIF

- Plaquette de connexion
- Pièce métallique anguleuse se substituant à un connecteur
- Arête métallique tranchante d'une structure anguleuse agressive

Tolérance d'usage : Corde et sangle fusible

4.4. MAUVAISE GESTION DES FROTTEMENTS DE CORDES

- Les frottements importants visibles et prévisibles sur une mise en tension ou un pendule sont mal gérés sur la corde de progression et/ou la corde de Sécurité
- Placer 2 cordes dans le même protège-corde

4.5. ABSENCE DE NŒUD D'ARRÊT AUX EXTRÉMITÉS DES CORDES

Nota : La « poupée » d'une corde lovée n'est pas un nœud d'arrêt ; toutes les extrémités de cordes sont concernées (brin mort de plus de 50 cm, corde de levage, corde conditionnée en sac, corde dynamique...);

4.6. MANQUE DE RIGUEUR DANS LA CONFECTION DU NŒUD D'ARRÊT EN BOUT DE CORDE

- Nœud d'Arrêt mal serré
- Nœud d'Arrêt mal serré à moins de 50 cm de l'extrémité de la corde

4.7. CONDUIRE L'ÉQUIPEMENT SUR UNE CORDE POTENTIELLEMENT À RISQUES

- Conduire l'équipement ou laisser en place une corde abîmée ou en appui sur un frottement dangereux mal neutralisé
- Équiper le départ ou une tête de verticale de l'une des deux cordes sur un amarrage non doublé ou surdimensionné, etc.
- Équiper l'une des deux cordes sur un amarrage non doublé ou surdimensionné aux extrémités de main courante et changements de direction importants (déviation & fractionnement)
- Équiper un amarrage doublé sur deux ancrages anormalement espacé (fin de mains-courantes, amarrage de tête, etc.)

4.8. ABOUTER DEUX CORDES PAR UN CONNECTEUR SANS LES RELIER ENTRE ELLES PAR UN NŒUD DE JONCTION

4.9. ROMPRE LA CONTINUITÉ DE LA PROGRESSION ET DU CHEMINEMENT DES CORDES SUR UN MÊME ÉQUIPEMENT

- Équiper des cordes non reliées entre elles, entre 2 mains-courantes au même niveau ou sur l'enchaînement de rappels

4.10. MANQUE DE LISIBILITÉ DE L'ÉQUIPEMENT EN PLACE

- L'équipement en place est propice à confusions et crée une source de danger(s) résiduel(s) pour le candidat, un autre Cordiste ou un tiers

4.11. MAUVAISE PRISE EN COMPTE DU TIRANT D'AIR DES DEUX SYSTÈMES DANS LA CONDUITE DE L'ÉQUIPEMENT

6. DÉPLACEMENT DE CHARGE

5.1. RÉALISER UN AMARRAGE DE MANUTENTION NON CONFORME AUX PRINCIPES D'ÉQUIPEMENT CORDISTE

- L'amarrage irréprochable ne garantit pas la sécurité du dispositif de manutention de la charge
- Les sangles du répartiteur de charge ne sont pas toutes en tension
- La rupture éventuelle d'un des éléments de l'amarrage irréprochable risquerait de provoquer la chute de la charge
- Le mousqueton primaire n'est pas verrouillé
- Les mousquetons de l'amarrage ne travaillent pas correctement (dans le bon axe, en porte-à-faux)

5.2. MAL GÉRER LE DÉPLACEMENT DE LA CHARGE

- La charge fait une chute libre
- La charge glisse sur plus de 20 cm
- La charge est en tension sur un amarrage non doublé ou surdimensionné
- La charge n'est pas sécurisée par un dispositif fiable

5.3. OUBLIER LE NŒUD D'ARRÊT À L'EXTRÉMITÉ LIBRE DE LA CORDE DE MANUTENTION

Tolérance d'usage : le nœud d'arrêt sur la corde de manutention doit être réalisé avant toutes les opérations pour lever, déplacer ou descendre une charge. Dans le cas d'enchaînement d'opérations, il peut être confectionné juste avant la descente de la charge, mais l'opérateur doit montrer que son action est volontaire et préméditée.

5.4. RÉALISER TOUTE MANŒUVRE QUI RENDRAIT DIRECTEMENT LE CORDISTE SOLIDAIRE DE LA CHARGE SANS SYSTÈME DE RETENUE INTERMÉDIAIRE (BLOQUEUR, POULIE/BLOQUEUR, AUTOBLOQUANT, ETC.)

5.5. DESCENDRE LA CHARGE AVEC LE SYSTÈME DE DESCENTE SUR LE CORDISTE

5.6. DESCENDRE LA CHARGE SUR UN SYSTÈME DE DESCENTE NON SÉCURISÉ

- Descente sur 1/2 cabestan sans autobloquant
- Descente à l'aide d'un descendeur dépourvu d'un système de blocage automatique

5.7. DESCENDRE LA CHARGE À L'AIDE D'UNE CORDE ANNEXE CONNECTÉE À LA CORDE DE MANUTENTION PAR UN BLOQUEUR

5.8. OUBLIER DE VISSER SYSTÉMATIQUEMENT LES MOUSQUETONS EN CHARGE

5.9. OUBLIER DE VISSER LE MOUSQUETON UTILISÉ POUR RÉALISER UN NŒUD DE DEMI-CABESTAN

5.10. UTILISER UN TYPE DE MOUSQUETON INADAPTÉ À L'UTILISATION ENVISAGÉE

7. RÉCHAPPE

6.1. EN PROGRESSION UTILISER UNE TECHNIQUE DE SUBSTITUTION AU SYSTÈME DE PROGRESSION ET S'AFFRANCHIR DU SYSTÈME ANTICHUTE

6.2. UTILISER DU MATÉRIEL OU UNE TECHNIQUE INADAPTÉ

- Type de connecteur, type et taille de la cordelette de l'autobloquant, etc.
- Positionnement de la corde dans le mauvais sens dans le mousqueton du 1/2 cabestan
- Descente à l'aide d'un dispositif de substitution dépourvu d'un système autobloquant d'autoassurage
- Progression sur un seul autobloquant
- Utilisation sur un RBB (Rappel sur Brin Bloqué) d'un seul connecteur (sauf cas particulier sur justification) ;
- Laisser en place un RBB sans neutraliser le brin de rappel